

AUREILHAN 24 décembre 2023

Corrida " Lous Berrètès "

REGLEMENT

DEFINITION

L'épreuve «**Corrida Lous Berrètès**» organisée par l' A.S.C. AUREILHAN Marche et Course, se déroulera le **dimanche 24 décembre 2023** et regroupera deux épreuves.

- Une course **non chronométrée et sans classement** de 10,8 km, sur une boucle de 3,6km à effectuer 3 fois , départ à 16 h00, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une marche **non chronométrée et sans classement** de 7,2 km, sur une boucle de 3,6km à effectuer 2 fois, départ 16h02, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.

PARTICIPATION

- Chaque participant, par son engagement, déclare renoncer à son droit à l'image et autorise les organisateurs à exploiter les clichés ou films pris durant les épreuves.
- Chaque participant doit respecter l'environnement et le code de la route (présence de signaleurs aux carrefours).
- **Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale pour la course et la marche.**
- La licence et le certificat médical ne seront pas demandés à l'inscription pour la marche et la course.

ASSURANCE

- Les épreuves sont couvertes par une police d' assurance souscrite auprès de la BPCE IARD Contrat N° 165000585 E
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l' assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres concurrents de s' assurer personnellement

INSCRIPTION

- **Tarif** course et marche 7€ .
- **En ligne**(<https://www.helloasso.com/associations/asca-marche-et-course/evenements/corrida-lous-berretes-Aureilhan-2023>) clôture **jeudi 21 décembre** à minuit.
- **Par courrier** (C.Boucherle 3,rue Leverre 65600 SEMEAC / G.Courade 7, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN) avant le **mercredi 20 décembre**.
- **Sur place** : au Centre Jean Jaurès, rue Jules Ferry 65800 Aureilhan
-le **samedi 23 décembre** de 16h à 18h, le **dimanche 24 décembre** de 10h00 à 12h00 et de 14h à 15h45.

RAVITAILLEMENT

- Un ravitaillement sera positionné à chaque passage sur la ligne de départ et à l'arrivée.
- Les gobelets empruntés au SYMAT doivent être rendus à l'organisation.

BALISAGE

- Le balisage des épreuves sera effectué par un fléchage au sol.

RECOMPENSE

- 1 boîte de chocolats aux 300 premiers inscrits (coureurs ou marcheurs).
- Un tirage au sort pour les coureurs et les marcheurs.

Respect des directives Gouvernementales, Préfectorales et Municipales qui seront en vigueur le jour de l'épreuve.

Le Bureau de l' A.S.C.AUREILHAN Fond et Grand Fond